

## **GESTIONNAIRE DU SITE**

Le Cumulux Paragliding Club A.s.b.l. est le gestionnaire du site de vol parapente 'Galgebiorg'.

## **CHAQUE PILOTE DOIT**

1. présenter un brevet de pilote valable et agréé FAI indice minimum IPPI 4.
2. disposer d'une assurance responsabilité civile aérienne valable.
3. utiliser une voile couverte par un certificat de contrôle valable.
4. disposer d'un parachute de secours.
5. utiliser une sellette munie d'un protecteur.
6. porter un casque adapté au vol libre.
7. avant son premier vol, contacter le club et se renseigner au préalable des particularités et dangers du site auprès d'un membre actif du club.
8. respecter la propreté du site et emporter tous ses déchets éventuels.

Le club se réserve le droit de refuser la fréquentation du site en cas de non-observation des conditions précitées.

## **DIRECTIVES DE VOL**

1. Une visite de la zone d'atterrissage est obligatoire avant chaque vol – se renseigner sur les conditions météorologiques et observer les manches à air.
2. l'altitude de vol maximale autorisée est de 1067 m (niveau mer) soit 3500 ft MSL
3. respecter les règles de priorité:  
le pilote qui a la pente à sa droite a priorité.
4. les membres du club ainsi que les détenteurs d'une „carte hôte“ ont priorité au décollage.
5. vu les dimensions du site et afin d'éviter les risques de collision, seulement 5 pilotes peuvent se partager simultanément l'espace aérien en conditions de soaring.
6. **Pour des vols de distance, l'espace aérien autour du site est à respecter, voir carte en annexe.**

## **INSTRUCTIONS ET PARTICULARITES DE SITE**

### **1. DECOLLAGE**

L'orientation sud

### **2. SECURITE ET RENSEIGNEMENT**

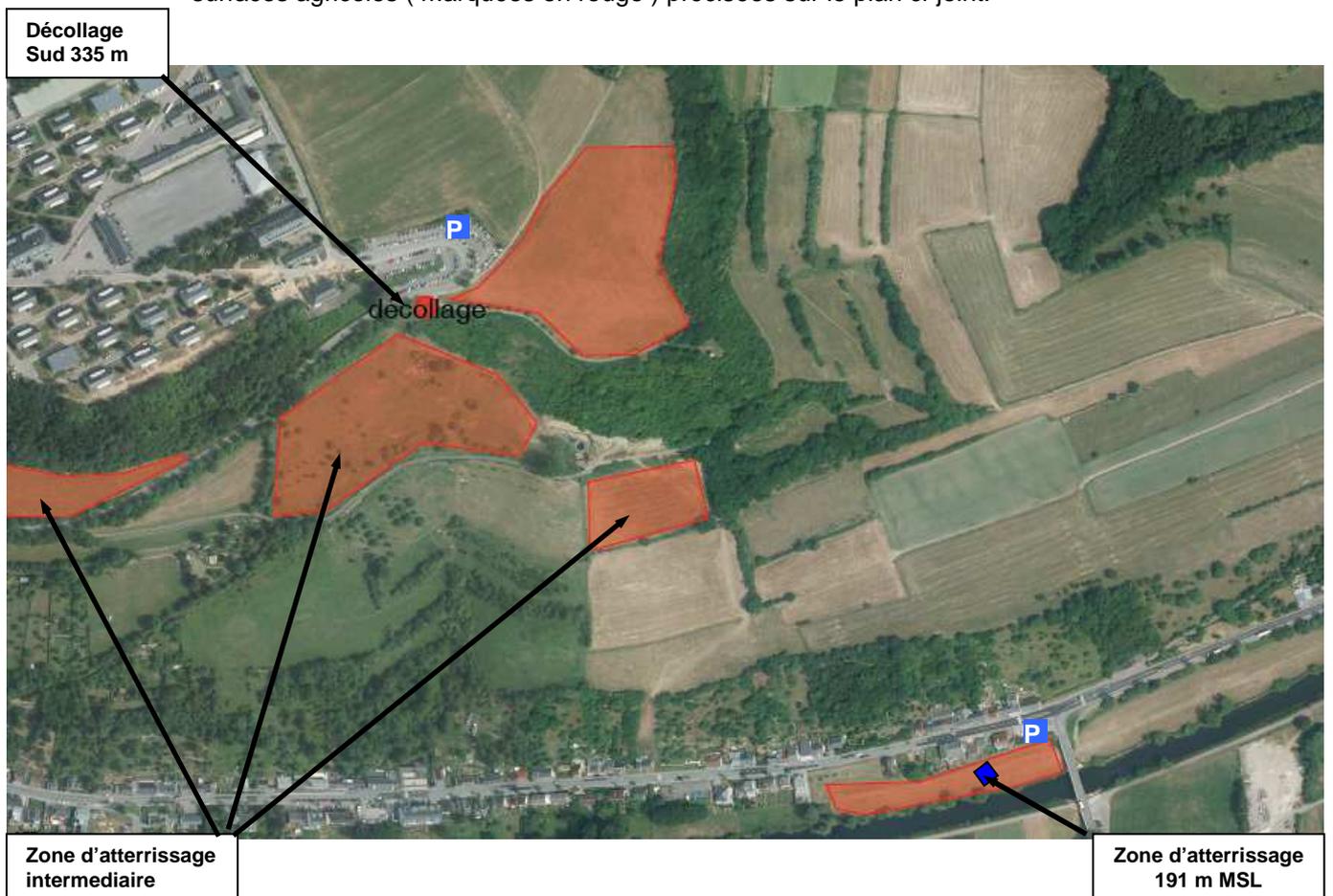
1. **Pour des raisons de sécurité il faut impérativement se renseigner avant tout premier décollage de la journée si des exercices militaires sont prévus sur les terrains en retrait du décollage direction nord.**

**Le numéro a saisir est le suivant : ( +352 ) 26 80 95 55**

2. **Interdiction formelle de faire des photos ou vidéo du site militaire**
3. **Interdiction de survoler le site militaire en dessous de 150m**
4. **Les places de parking réservées près du postes de gardes sont à respecter.**

### CONSIGNES D'ATTERRISSAGE

1. Interdiction d'atterrir au point de décollage, toutefois atterrissage possible loin en retrait si altitude suffisante et s'il n'y a pas d'activité militaire.
2. L'atterrissage principal se fait au grand pré qui longe la rivière Sûre en amont du pont de Gilsdorf.
3. Atterrissage intermédiaire possible dans le pré de décollage, ainsi que dans certaines surfaces agricoles ( marquées en rouge ) précisées sur le plan ci-joint.



### DANGERS !

1. Garder une hauteur de survol raisonnable en franchissant la route avant l'atterrissage principal !
2. Si nécessaire, se poser sur le plateau et s'abstenir d'atterrir dans la vallée.

### PARKING

1. Décollage : Le parking à côté de la caserne peut être utilisé ( parking communal ).
2. Atterrissage principal : parking à côté du pont de Gilsdorf ou le long de la route en aval du pont.



## Carte aéronautique du Luxembourg

